

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018**

**DELIBERATION N°2018.00169**

**ZENITH DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2018 / 2019**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 01 juin 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180223-D20180016910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180601

**Pouvoirs :**

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,  
M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,  
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
Mme Christiane RIVIERE, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,  
M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018**

**ZENITH DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2018 / 2019**

Par délibération du 10 septembre 2015, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer la délégation de service public du Zénith de Saint-Étienne Métropole.

Les activités du Zénith sont répertoriées en trois catégories :

- à titre principal, conformément au cahier des charges des salles « Zénith », l'accueil de spectacles musicaux, et plus particulièrement les concerts populaires, notamment chansons, rock et jazz ;
- à titre secondaire, l'accueil d'autres manifestations concourant au rayonnement de la vie économique et culturelle régionale ou nationale (autres types de spectacles, manifestations sportives, expositions, etc.) ;
- à titre accessoire, toutes les activités associées aux activités principales ci-dessus (bars, restauration du public, boutiques, etc.).

Lors de la saison 2016 / 2017, le Zénith a accueilli près de 111 500 spectateurs. 41 représentations ont été programmées.

L'article 18-2 du contrat prévoit que les tarifs seront révisés annuellement selon la formule suivante :

$$F = Fo \times (0,35 + (0,15 \times EP2/EP2o) + (0,50 \times P/P0))$$

Dans laquelle F est le montant révisé, Fo le montant d'origine saison 2014 / 2015.

Indice	Date	Valeur de l'indice
EP2 : indice INSEE des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés, services aux particuliers (identifiant : 001567451)	3 <sup>ème</sup> trimestre 2017	115.50
EP2o Valeur de cet indice à la date de notification du contrat	3 <sup>ème</sup> trimestre 2014	110.80
P : indice INSEE « Indice des prix à la consommation, autres services culturels » (ancien identifiant : 000638961 nouvel 0001763754)	novembre 2017	101.94
Po Valeur de cet indice à la date de notification du contrat	novembre 2014	99.80
$0,35 + (0,15 \times EP2/EP2o) + (0,50 \times P/P0) =$		1,017

**Soit pour 2018, F = Fo x 1.017**

Ainsi, l'augmentation effective des tarifs 2018 par rapport à 2015 sera de **1,70 %**.

Pour rappel les tarifs 2017 avaient été augmentés de 1 %.

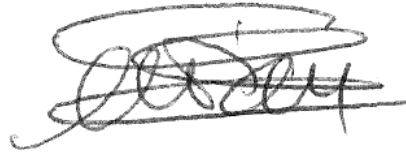
La révision des tarifs doit faire l'objet d'un vote par le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole. La grille des tarifs applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 est jointe en annexe.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **décide d'appliquer une augmentation de 1,70 % des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;**
- **autorise le délégataire à appliquer sa grille tarifaire conformément à celle jointe en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces nécessaires à cette affaire,**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU